

UFROS ACTU

LE MÉCONTENTEMENT DES RETRAITÉS PERSISTE, LA PREUVE, les milliers de cartes pétitions signées...

Elles seront remises le 20 juin à L'Élysée par une délégation des militants de l'île de France.
Le rendez-vous est fixé à 14h30 place Saint Augustin (métro Saint Augustin).

Une nouvelle fois les 9 organisations syndicales et associatives se sont adressées au Président de la République pour lui demander une rencontre en préalable au dépôt des cartes. (ci-dessous une copie du courrier du 04/06/2019).



Paris, le 4 juin 2019
Monsieur Emmanuel MACRON,
Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Depuis juin 2014, dans l'unité de nos organisations syndicales et associations, nous agissons pour défendre les revendications des retraités, pour leur respect, alors que certains les traitent de nantis, d'égoïstes, de privilégiés ...

Par nos actions nous mobilisons avec un réel succès nombre de retraités :

- Pour défendre notre pouvoir d'achat qui ne cesse d'être mis à mal. Les politiques menées n'ont eu de cesse de dégrader le niveau de vie de tous les retraités.
- Pour une fiscalité plus juste et contre l'augmentation de la C.S.G.
- Pour le droit à la santé et à l'aide à l'autonomie.
- Pour le retour des services publics de proximité.

Depuis 2014 votre prédécesseur et vous-même avez reçu des centaines de milliers de pétitions de retraités en colère.

Avant même de légiférer sur la réforme des retraites votre gouvernement a transformé notre pension ou retraite en allocation. Jusqu'à 2019, les pensions versées aux retraités étaient revalorisées tous les ans en fonction des prévisions d'inflation. En remettant en cause ce principe votre gouvernement a non seulement pas maintenu mais abaissé le pouvoir d'achat des retraités !

Face à la colère vous avez promis de revenir sur l'inflation. Quand et comment ?

Depuis votre arrivée au gouvernement, nous devons constater que vous n'avez jamais voulu répondre à nos courriers. En septembre 2017 vous aviez mandaté Madame Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé pour nous rencontrer, les propositions faites lors de cette rencontre n'ont pas été tenues.

Monsieur le Président, une carte pétition est signée par des milliers de retraités. Ils demandent :

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires.
- Une mesure immédiate de revalorisation des pensions.
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s.
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.
- Aucune pension inférieure au SMIC.

Ce 20 juin après-midi, une délégation de nos organisations viendra déposer les pétitions auprès de vous.

Accepterez-vous cette fois-ci de nous recevoir ce 20 juin ?

Dans l'attente d'une réponse positive, recevez Monsieur le Président de la République l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour nos organisations, Olivier JOUCHTER,
Secrétaire Général Adjoint UCR-CGT

ucr@cgt.fr

organismes sociaux



Union Fédérale des Retraités des Organismes Sociaux CGT
263, rue de Paris Case 536 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 55 82 87 11
ufros@orgasociaux.cgt.fr - www.orgasociaux.cgt.fr



UFROS CGT



LA COLÈRE GRANDIT!

Les Fédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC et SUD des organismes sociaux appellent les salariés de la sécurité sociale à une journée d'action et de grève le **mardi 25 juin 2019**, pour dire STOP, Ça SUFFIT !!

Au regard des propositions inacceptables de L'UCANSS quant à la classification concernant 141810 salariés. La CGT dénonce une classification qui s'adapte à la rigueur budgétaire, qui renforce l'individualisation et qui enferme les salariés dans leur niveau sans véritable déroulement de carrière. La CGT n'acceptera jamais le déclassement des salariés.

L'UFROS appelle les retraités des organismes sociaux à soutenir les salariés dans leur action le 25 juin 2019.

LE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

Le 3 juin, la concertation sur le Revenu Universel d'Activité a été lancée. Il est prévu la fusion du RSA, des APL, de la prime d'activité de L'AAH. Ce revenu sera versé en une seule fois à partir de 2020. Ce projet de réforme présenté à budget constant n'est pas tenable. Actuellement, les minima sociaux n'ont pas les mêmes montants et leur calcul n'est pas basé sur le même niveau de ressources. L'APL n'est pas un minimum social mais une aide au paiement du loyer.

A n'en pas douter les catégories les plus précaires seront une nouvelle fois pénalisées.



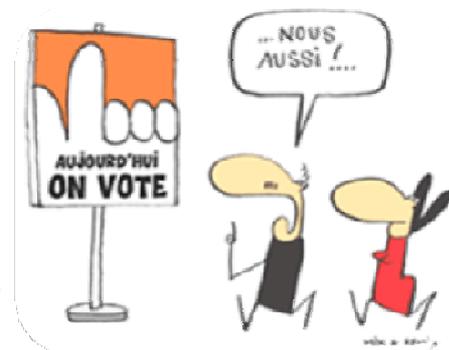
RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Le 9 mai dernier, le conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation d'Aéroports de PARIS. Ce texte a été signé par 248 députés et sénateurs.

Cette décision ouvre la voie à la tenue d'un référendum d'initiative partagée, une grande première depuis 2008, possibilité inscrite dans la constitution, que Macron entend attaquer.

Un site internet <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> a été créé pour recueillir les 4 717 396 signatures nécessaires à l'organisation du référendum.

**NOUS AVONS LA PAROLE,
PRENONS-LA ! EXPRIMONS-NOUS !**



RÉFORME DES RETRAITES

Dans son discours devant les parlementaires, E.Philippe a redit ce que nous savions déjà sur la future réforme :

- suppression des régimes spéciaux et création d'un régime universel
- mise en place d'un système où un euro cotisé donnerait les mêmes droits
- droit au départ à la retraite maintenu à 62 ans mais instauration d'un âge d'équilibre.

L'instauration d'un âge d'équilibre signifie mise en place d'un âge pivot, avec surcote et décote.

Dans un système où la valeur du point demeure toujours une inconnue à l'heure actuelle, et où celle-ci sera fluctuante en fonction justement des nécessités d'équilibrer le futur système, on est face à une loterie.

L'âge de départ n'est plus réellement un droit si le niveau de la pension n'est plus garanti, et la décote va la dégrader. Il ne s'agit plus d'un choix, mais de l'instauration d'une contrainte économique à travailler plus longtemps.

Si l'euro cotisé donne les mêmes droits, cela se contredit avec l'annonce de plus de solidarité envers les carrières heurtées et les petits salaires. Dans le système à points, le nombre de points varie en fonction du salaire, **donc petit salaire = petite retraite !**



ÉLECTRICITÉ + 5,9% / LE COÛT DE L'EUROPE LIBÉRALE

Depuis le 1^{er} juin, le tarif de l'électricité pour les particuliers que nous sommes a augmenté de 5,9% sur décision du gouvernement. 25 millions de foyers verront donc leur pouvoir d'achat rogné d'autan.

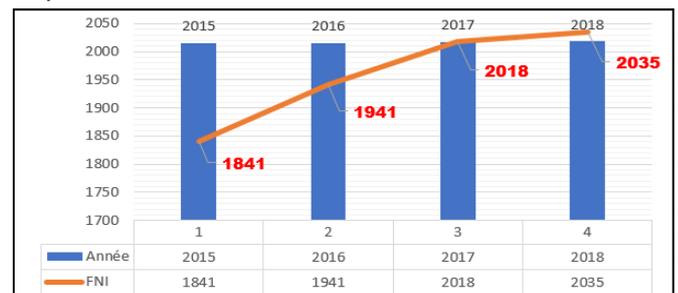
Cette augmentation est la conséquence de l'application zélée par la France des directives européennes, notamment d'ouvrir à la concurrence tous les monopoles publics.



VIE SYNDICALE

L'UFROS enregistre une progression constante du nombre de ses adhérents depuis plusieurs années, des exemples :

- 2015 : 1841 FNI
- 2016 : 1941 FNI
- 2017 : 2018 FNI
- 2018 : 2035 FNI
(réglés au 31 MAI 2019)



Si chaque syndiqué s'imprègne de cette dynamique, nous pouvons réaliser ensemble l'objectif des 2200 adhérents d'ici notre 12^{ème} congrès de L'UFROS en octobre 2020. Nous pourrions ainsi nous donner plus de forces pour la lutte, pour la défense de nos revendications.

UNE LUTTE GAGNANTE !

Depuis 2009, à l'initiative des USR de L'île de France, des actions ont été menées pour obtenir du Conseil Régional un dispositif tarifaire prolongeant le demi-tarif du pass-navigo de la période d'activité.

Par courrier du 29 05 2019, Valérie Péresse, présidente du conseil régional, informe l'USR de Paris de la décision :

1. De prise en charge du forfait navigo sénior pour les personnes âgées de plus de 62 ans à compter du 1^{er} décembre 2019
2. De mesure tarifaire pour les séniors ne souhaitant pas bénéficier du forfait navigo (en page 4 la copie du courrier) →



La Présidente

Paris, le

29 MAI 2019

DGA-FR/FAC/TARIF/FC-19001572
Affaire suivie par : Fabrice COMBRIE
Tel : 01-81-70-05-04
Mél : fabrice.combrie@iledefrance-mobilites.fr

Monsieur François COLLIN
CGT retraités Île-de-France
85, rue Charlot
75003 PARIS

Cher

Monsieur,

Par courrier du 18 mars 2019, vous m'interrogez sur les nouveaux avantages tarifaires en faveur des seniors.

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai fait adopter au Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités le 17 avril dernier, un amendement modifiant la condition d'accès au forfait Navigo senior qui sera finalement ouvert aux personnes âgées de plus de 62 ans, sans activité professionnelle, ou ayant une activité professionnelle inférieure à un mi-temps. Cette mesure vise particulièrement à préserver l'accessibilité économique aux transports des personnes qui, du fait de leur âge, ne bénéficient plus du remboursement de la moitié de leur abonnement de transport par leur employeur, parce qu'elles ne sont plus salariées, ou ont une activité rémunérée trop réduite.

Ce forfait Navigo senior sera accessible à partir du 1^{er} décembre 2019.

Pour les seniors qui ne souhaitent pas faire l'achat d'un forfait mensuel, une autre mesure tarifaire leur permettra de voyager moins cher à partir du mois de novembre 2019. Il s'agit d'un nouvel abonnement gratuit, appelé Liberté+ qui donnera accès aux tickets T+ à 1,49€ à partir du premier ticket, qui intégrera la gratuité des correspondances entre bus et métro et entre tramway et métro et qui reportera le paiement des voyages à la fin du mois.

Ce nouvel abonnement permettra aux seniors qui sont des usagers occasionnels de voyager dans les transports en commun en faisant des économies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Voies et ras

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE